

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	8
Absents	15
Total des votes	28

9. Autres domaines de compétences  
9.1 Autres domaines de compétence des  
communes et EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL Mme MALBRANCHE, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : M. ANFRAY, M. BERNARD, M. BURET, Mme DUVAL, M. GUENNI, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOLLAIS.

Procurations : M. ANFRAY à Mme MOUCHEL, M. BERNARD à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. GUENNI à M. CANTELOUP, Mme JEAMMET à Mme GAUTIER, M. MESNIER à M. TIMON, Mme QUESNEY à Mme ROSA, Mme DUVAL à Mme MONLON

**del\_0109-2023\_Autorisation de signature de l'Avenant n°4 de la Convention de  
Compensation de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties en quartiers prioritaires de  
Pont-Audemer**

*Elu rapporteur : AL MALBRANCHE*

Les conventions de compensation de l'abattement TFPB, signées entre les bailleurs Mon Logement 27 (fusion de Eure Habitat et Sécomile en 2021) et la Siloge, la Communauté de communes, la ville de Pont-Audemer (fusion de Saint Germain Village et Pont-Audemer en 2018) et l'Etat, permettent de favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers Europe et Passerelle de Pont-Audemer (sur-entretien, petits travaux d'amélioration, financement de projets d'animation des quartiers...).

Les conventions initiales ont été signées pour la Siloge et la Sécomile le 22-04-2016 et pour Eure Habitat le 28-06-2016, pour une durée de 3 ans : 2016-2017-2018 ; puis prolongées par l'avenant n°1 signé le 06-12-2018 pour une durée de 2 ans : 2019-2020 ; puis par l'avenant n°2 pour une durée de 2 ans : 2021-2022 ; ainsi que par l'avenant n°3 au titre de l'année 2023.

Lors du Comité de Pilotage de la Convention de Compensation de l'Abattement de la TFPB du 20 décembre 2023 seront présentés pour validation les plans d'actions des bailleurs MonLogement27 et Siloge.

*Aussi au regard de ce qui précède,*

**VU** la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de la cohésion sociale et notamment son article 128 ;

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et notamment son article 6 portant sur les nouveau Contrat de Ville ;

**VU** la Loi de finances 2022, et ses principales dispositions fiscales définissant la prorogation jusqu'à fin 2023 des contrats de ville et de l'abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : article 68 de la loi qui vient modifier l'article 1388 du CGI au terme duquel : " L'abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2023, à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat de ville ou, si elle est postérieure, celle de la convention mentionnée [...] " ;

**Considérant** la nécessité de prorogation de la convention de Compensation de l'Abattement de la TFPB ;

**Considérant** les besoins des habitants recensés notamment lors des précédents diagnostics en marchant sur au sein de chacun des quartiers Europe et Passerelle, complétés par le recueil de paroles d'habitants effectué par les agents de terrain travaillant aux côtés de la population des quartiers prioritaires (Service de Médiation de Proximité, Centre Social, Police Municipale, Service Habitat) ;

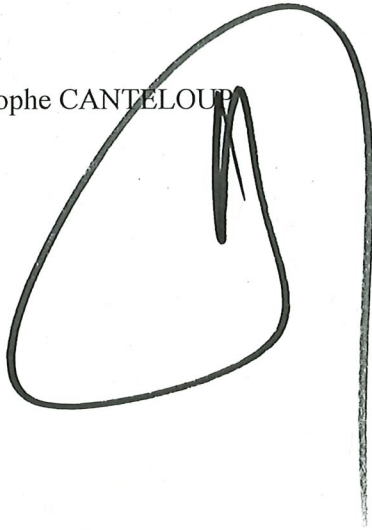
**Considérant** les échanges avec les bailleurs sociaux, MonLogement27 et Siloge, les services de l'Etat et de la DDTM lors du Comité Technique du 28/11/2023 ;

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 de la convention de Compensation de l'abattement de la TFPB au titre des quartiers politique de la Ville Europe et Passerelle situés sur la ville de Pont-Audemer, à l'issue du Comité de Pilotage programmé le 20 décembre 2023, pour une durée de 1 an, soit l'année 2024.

Le Secrétaire de Séance

Christophe CANTELOUP



Fait à PONT-AUDEMER, le 11 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

